

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
PROJET - REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-huit septembre à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le trois septembre deux mille vingt-cinq se sont réunis à la salle des fêtes Koronan de Saint-Connan sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Etaient présents : BENION Annie, LE BOURDOULOUS Marie-Paule, BRATTINGA Yoannes, RAIMONDO Annette, GUILLERM Yves, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, HUBY Michel, KERBIRIOU Alain, KERFERS Jocelyne, LAMBERT Jacques, LE BOEDEC Bernadette, LE FOLL Guy, LE YOUDEC Guy, LUCAS Gwen, RAOULT Bruno, REAU Daniel, ROBIC Guillaume, JOUAN Alain, TOUPIN Jean-Claude

Etaient excusés : BERNARD Claude, BOUTIER Yann, CORNEE Daniel, TANGUY Gérard, DAVID Christian, DILASSER Véronique, GILLET Thierry, DELANGUE Pascal, GUILLOU Rémy, HINAULT Hubert, BOUDIAF Catherine, LE BORGNE Rolande, LE GOUSSE Philippe, LE CAROFF Nicolas, LE NOUVEL Sandra, LE QUEFFRINEC François, L'HERMITE Sébastien, NEUDER Yvon, NICOLAS Cécile, PARCHEMINER Yvon, PINTO Geneviève, ROLLAND Jean-Yves, ROPARS Liliane, SALMON Maryline, LE MOIGNE Daniel, LE DANTEC Jean-Christophe, TROEL Jacques, LEYOUR Pascal ROUXEL Catherine, DUNCANSON Catherine

Etaient absents : BERNARD Eric, LE FER Etienne,

Pouvoirs : Nicolas LE CAROFF à Guy LE FOLL

Assistaient également : Louise BUHÉ, Thomas PARIS et Nathalie POCHIC (SMAEP KBA)

Monsieur Jean-Yves PHILIPPE, maire de Saint-Connan (sans voix délibérative)

Délégués en exercice : 52

Présents : 20

Votants : 21

Quorum à atteindre : 27 présents.

A l'appel des membres présents, Monsieur le Président constate que le quorum n'est pas atteint.

Il n'est donc pas procédé à la nomination de secrétaire de séance.

Il informe qu'une convocation sera envoyée pour un nouveau comité. Comme prévu par la loi et à l'article 7 du règlement intérieur du Syndicat, les membres qui y seront présents pourront délibérer, sans condition de quorum.

Le Président,
Alain KERBIRIOU


SMAEP DU KREIZ BREIZH ARGOAT
2 rue Gustave Launay
22480 ST NICOLAS DU PELEM
Tél. : 02 96 36 38 09